

AFFAIRE DU LP RENE CASSIN

(suite)

ou

Trois lettres envoyées par le SNCA e.i.L. Convergence

le 13 juin 2012

à la Région ILE-DE-France

et à la municipalité de PARIS



Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753
FR41@wanadoo.fr / gc.rocche@orange.fr
www.snca-nat.fr

Henriette ZOUGHEBI
Vice Présidente en charge
des lycées
Conseil Régional d'ILE DE FRANCE

Objet : les corrections des épreuves des examens de niveau V au lycée René Cassin de Paris XVIème

Madame la Vice-Présidente et chère camarade,

Je vous fais parvenir les copies des lettres que j'ai adressées au conseiller social du Ministre de l'Education Nationale et au Président du Parti de Gauche pour les informer de la situation invraisemblable du lycée René Cassin à Paris XVIème.

Les vingt quatre professeurs de ce lycée professionnel qui sont en charge de finir avec leurs élèves le travail de l'année scolaire laquelle s'achève début juillet, qui doivent remplir les livrets et dossiers scolaires comme cela est habituel en juin, qui se réunissent pour les conseils de classe du troisième trimestre, qui préparent la prochaine rentrée, ont été « réquisitionnés » par leur chef d'établissement, lui-même désigné par sa hiérarchie, pour accueillir cette semaine outre 240 correcteurs les 22000 copies que ceux-ci auront à corriger en 4 jours et que ces 24 professeurs devront trier, massicoter, numérotter, répartir, récupérer, classer pour leur retour dans leurs établissements d'origine !

Ces copies proviennent de 90 établissements parisiens et franciliens. Il s'agit des épreuves de CAP (76 variétés dont certaines sont régionales, voire nationales), de DI qui remplace le BEP et du BEP lui-même qu'ont encore passé certains élèves.

Malgré les démarches auprès du rectorat et du ministère, malgré la venue d'inspecteurs, la situation est au point mort, exception faite de quelques chemises et d'un vieux massicot dont l'éclairage de sécurité est hors d'usage livrés par le Centre inter académique des Examens de l'Ile-de-France.

Vous êtes en charge des lycées de la Région ILE-DE-France dont un certain nombre sont des lycée professionnels ; et, même si le lycée René Cassin a un statut municipal, il relève de votre champ de compétence et de responsabilité ne serait-ce que parce que des établissements régionaux lui envoient leurs copies.

L'équipe pédagogique de René Cassin, très soudée grâce à l'action de son ancien proviseur, très dévouée à ses élèves, très attachée au bon renom de l'établissement, qui sait déjà que l'énorme travail supplémentaire qui lui est demandé ne sera pas rémunéré se trouve placée dans la situation de l'enfant du conte hollandais qui tente de boucher avec son doigt la brèche dans la digue.

Il est à craindre que cela finisse très mal ...

Que l'enseignement professionnel public, ses établissements, ses personnels enseignants ou non, ses élèves et leurs familles, les diplômes auxquels il prépare soient considérés comme la dernière roue du carrosse de l'Education Nationale n'est pas chose nouvelle : mais pousser le mépris à ce point augure mal des nouvelles mandatures qui s'ouvrent !

N'attribuez pas, Madame et chère camarade, la situation aux équipes précédentes : elles n'ont pas changé au niveau régional ni municipal.

Derrière les 22000 copies à corriger et dont la gestion est laissée à la bonne volonté de 24 PLP, il y a des jeunes filles et des jeunes gens qui souvent appartiennent à des familles très modestes et qui attendent du CAP et du DI dont ils ont subi les épreuves qu'ils leur donnent accès à l'insertion professionnelle et sociale. Et voilà comment leur travail est traité !

Certes, leurs familles ne sont pas la majorité de celles qui adhèrent aux associations de parents d'élèves ; certes, si une situation équivalente se produisait dans un lycée d'enseignement général de centre ville à propos du baccalauréat S, il y aurait une telle médiatisation que le problème serait vite réglé. Et c'est bien pourquoi une telle situation ne se présentera jamais dans un centre d'examen du bac S !

La République a créé l'Ecole Publique pour deux raisons : pour y former des citoyens républicains et pour répondre à l'exigence de la Nation qui veut qu'y soient instruits, éduqués et formés TOUS ses enfants.

L'affaire du LP René Cassin, transformé en centre d'examen par l'opération d'un PPP mal venu et mal conduit, montre que les objectifs véritables de l'Ecole laïque sont quelque peu occultés.

Agréez, toutefois, Madame la Vice-Présidente et chère camarade, mes respects.



Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753
FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr
www.snca-nat.fr

Emmanuel MAUREL
Vice Président en charge
de la formation professionnelle
Conseil Régional d'ILE DE FRANCE

Monsieur le Vice-Président,

Je vous fais parvenir la copie de la lettre que j'ai adressée au Conseiller social du Ministre de l'Education Nationale pour l'informer de la situation invraisemblable du lycée René Cassin à Paris XVIème.

Les vingt quatre (24) professeurs de ce lycée professionnel qui sont en charge de finir avec leurs élèves le travail de l'année scolaire laquelle s'achève début juillet, qui doivent remplir les livrets et dossiers scolaires comme cela est habituel en juin, qui se réunissent pour les conseils de classe du troisième trimestre, qui préparent la prochaine rentrée ont été « réquisitionnés » par leur chef d'établissement, lui-même désigné par sa hiérarchie, pour accueillir cette semaine, outre 240 correcteurs, les 22000 copies que ceux-ci auront à corriger en 4 jours et que ces 24 professeurs devront trier, massicoter, numérotter, répartir, récupérer, classer pour leur retour dans leurs établissements d'origine !

Ces copies proviennent de 90 établissements parisiens et franciliens. Il s'agit des épreuves de CAP (76 variétés dont certaines sont régionales, voire nationales), de DI qui remplace le BEP et du BEP lui-même qu'ont encore passé certains élèves.

Malgré les démarches auprès du rectorat et du ministère, malgré la venue d'inspecteurs, la situation est au point mort, exception faite de quelques chemises et d'un vieux massicot dont l'éclairage de sécurité est hors d'usage livrés par le Centre inter académique des Examens de l'Ile-de-France.

Vous êtes en charge de la formation professionnelle qui inclut l'enseignement professionnel ; et même si le lycée René Cassin a un statut municipal, il relève de votre champ de compétence et de responsabilité ne serait-ce que parce que des établissements régionaux lui envoient leurs copies.

L'équipe pédagogique de René Cassin, très soudée grâce à l'action de son ancien proviseur, très dévouée à ses élèves, très attachée au bon renom de l'établissement, qui sait déjà que l'énorme travail supplémentaire qui lui est demandé ne sera pas rémunéré, se trouve placée dans la situation de l'enfant du conte hollandais qui tente de boucher avec son doigt la brèche dans la digue.

Il est à craindre que cela finisse très mal ...

Que l'enseignement professionnel public, ses établissements, ses personnels enseignants ou non, ses élèves et leurs familles, les diplômes auxquels il prépare soient considérés comme la dernière roue du carrosse de l'Education Nationale n'est pas chose

nouvelle : mais pousser le mépris à ce point augure mal des nouvelles mandatures qui s'ouvrent !

N'attribuez pas, Monsieur, la situation aux équipes précédentes : elles n'ont pas changé au niveau régional ni municipal.

Derrière les 22000 copies à corriger et dont la gestion est laissée à la bonne volonté de 24 PLP, il y a des jeunes filles et des jeunes gens qui souvent appartiennent à des familles très modestes et qui attendent du CAP et du DI dont ils ont subi les épreuves qu'ils leur donnent accès à l'insertion professionnelle et sociale. Et voilà comment leur travail est traité !

Certes, leurs familles ne sont pas la majorité de celles qui adhèrent aux associations de parents d'élèves ; certes, si une situation équivalente se produisait dans un lycée d'enseignement général de centre ville à propos du baccalauréat S, il y aurait une telle médiatisation que le problème serait vite réglé. Et c'est bien pourquoi une telle situation ne se présentera jamais dans un centre d'examen du bac S !

La République a créé l'Ecole Publique pour deux raisons : pour y former des citoyens républicains et pour répondre à l'exigence de la Nation qui veut qu'y soient instruits, éduqués et formés TOUS ses enfants.

L'affaire du LP René Cassin, transformé en centre d'examen par l'opération d'un PPP mal venu et mal conduit, montre que les objectifs véritables de l'Ecole laïque sont quelque peu occultés.

Agréez, toutefois, Monsieur le Vice-Président, mes respects.



Françoise Roche
Secrétaire Générale

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T F 0153940753
FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr
www.snca-nat.fr

Colombe BROSSEL
Conseillère adjointe au Maire
en charge de la vie scolaire
Conseil municipal de PARIS

Madame la Conseillère et adjointe au Maire,

Je vous fais parvenir la copie de la lettre que j'ai adressée au conseiller social du Ministre de l'Education Nationale pour l'informer de la situation invraisemblable du lycée René Cassin à Paris XVIème.

Les vingt quatre (24) professeurs de ce lycée professionnel qui sont en charge de finir avec leurs élèves le travail de l'année scolaire laquelle s'achève début juillet, qui doivent remplir les livrets et dossiers scolaires comme cela est habituel en juin, qui se réunissent pour les conseils de classe du troisième trimestre, qui préparent la prochaine rentrée, ont été « réquisitionnés » par leur chef d'établissement, lui-même désigné par sa hiérarchie, pour accueillir cette semaine, outre 240 correcteurs, les 22000 copies que ceux-ci auront à corriger en 4 jours et que ces 24 professeurs devront trier, massicoter, numérotter, répartir, récupérer, classer pour leur retour dans leurs établissements d'origine !

Ces copies proviennent de 90 établissements parisiens et franciliens. Il s'agit des épreuves de CAP (76 variétés dont certaines sont régionales, voire nationales), de DI qui remplace le BEP et du BEP lui-même qu'ont encore passés certains élèves.

Malgré les démarches auprès du rectorat et du ministère, malgré la venue d'inspecteurs, la situation est au point mort, exception faite de quelques chemises et d'un vieux massicot dont l'éclairage de sécurité est hors d'usage livrés par le Centre inter académique des Examens de l'Ile-de-France.

Vous êtes en charge de la vie scolaire à PARIS et il se trouve que le lycée professionnel René Cassin a un statut municipal ; il relève donc de votre champ de compétence et de responsabilité.

L'équipe pédagogique de René Cassin, très soudée grâce à l'action de son ancien proviseur, très dévouée à ses élèves, très attachée au bon renom de l'établissement, qui sait déjà que l'énorme travail supplémentaire qui lui est demandé ne sera pas rémunéré se trouve placée dans la situation de l'enfant du conte hollandais qui tente de boucher avec son doigt la brèche dans la digue.

Il est à craindre que cela finisse très mal ...

Que l'enseignement professionnel public, ses établissements, ses personnels enseignants ou non, ses élèves et leurs familles, les diplômes auxquels il prépare soient considérés comme la dernière roue du carrosse de l'Education Nationale n'est pas chose

nouvelle : mais pousser le mépris à ce point augure mal des nouvelles mandatures qui s'ouvrent !

N'attribuez pas, Madame, la situation aux équipes précédentes : elles n'ont pas changé au niveau régional ni municipal.

Derrière les 22000 copies à corriger et dont la gestion est laissée à la bonne volonté de 24 PLP, il y a des jeunes filles et des jeunes gens qui souvent appartiennent à des familles très modestes et qui attendent du CAP et du DI dont ils ont subis les épreuves qu'ils leur donnent accès à l'insertion professionnelle et sociale. Et voilà comment leur travail est traité !

Certes, leurs familles ne sont pas la majorité de celles qui adhèrent aux associations de parents d'élèves ; certes si une situation équivalente se produisait dans un lycée parisien d'enseignement général à propos du baccalauréat S, il y aurait une telle médiatisation que le problème serait vite réglé. Et c'est bien pourquoi une telle situation ne se présentera jamais dans un centre d'examen du bac S !

La République a créé l'Ecole Publique pour deux raisons : pour y former des citoyens républicains et pour répondre à l'exigence de la Nation qui veut qu'y soient instruits, éduqués et formés TOUS ses enfants.

L'affaire du LP René Cassin, transformé en centre d'examen par l'opération d'un PPP mal venu et mal conduit, montre que les objectifs véritables de l'Ecole laïque sont quelque peu occultés.

Agréez, toutefois, Madame la Conseillère adjointe au Maire, mes respects.